



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Etablissements d'accueil

Question écrite n° 10674

### Texte de la question

M. Jean Marsaudon attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la necessite, avant de programmer les fermetures de lits dans les hopitaux et la creation de structures d'hebergement pour les personnes agees, d'entendre les principaux « acteurs de sante » et notamment les infirmieres scolaires, liberales, du travail ou de soins a domicile. Il lui demande en consequence si une large consultation n'oubliant pas le personnel infirmier a bien ete prevue avant toute decision definitive.

### Texte de la réponse

La necessaire restructuration du tissu sanitaire en vue d'assurer une plus grande securite et une plus grande qualite de la prise en charge des patients s'accompagne souvent de la fermeture mais aussi de la reconversion de lits de court sejour sous-occupes ou estimes dangereux. La tendance demographique liee a la denatalite et a la croissance de l'esperance de vie tend inexorablement a l'augmentation dans la population des personnes agees dependantes pour lesquelles se pose le probleme de l'accueil dans les structures adaptees, ou du maintien a domicile dans des conditions de securite suffisantes. L'insuffisance actuelle des structures d'accueil pour personnes agees dependantes conduit bien evidemment a orienter les reconversions de lits sur ce secteur, soit par la creation de services de long sejour et de cure medicale, soit par la creation de services de soins a domicile, hospitalisation a domicile ou soins infirmiers a domicile repondant aux besoins des patients ages. Ces creations se font generalement en liaison avec les infirmieres liberales independantes, ou travaillant dans des services de soins infirmiers a domicile, afin de mieux coordonner les soins intra - et extra - hospitaliers.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marsaudon Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10674

**Rubrique :** Personnes agees

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 1994, page 435

**Réponse publiée le :** 18 avril 1994, page 1901